



Refus de titre de séjour vie privée et familiale

Par **rasselynnes**, le **04/02/2020** à **22:03**

Bonsoir,

j ai reçu une convocation de la préfecture pour refus de titre de séjour ,mais elle est arriver en retard car l adresse n était comporter une erreur du coup j ai pas pu faire ma demande d aide juridictionnelle à temps doit comment me présenter au rendez vous? Merci de votre réponse

Par **youris**, le **05/02/2020** à **10:05**

bonjour,

vous pouvez vous présenter sans avocat

L'aide juridictionnelle est une aide accordée par l'État aux personnes qui veulent faire valoir leurs droits en justice, elle ne s'applique pas dans le cas d'une simple convocation de la préfecture.

voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>

salutations